

On tente délibérément d'abolir le droit de critiquer. On tente délibérément d'abolir le droit de discuter. On tente délibérément d'abolir le droit de différer d'avis. Pourtant ce sont là des droits, consacrés par la tradition, qui permettent à l'opposition de forcer le gouvernement à se bien comporter. Le droit de critiquer, de débattre et de différer d'avis, monsieur l'Orateur et honorables représentants, sont essentiels à l'efficacité de l'opposition. Si c'est le cas, et pour ma part je le crois, comment le gouvernement peut-il être assez naïf pour s'imaginer que l'opposition céderait ces droits sans mot dire? Il n'a pas bonne mémoire. Il semble avoir oublié décembre 1968.

L'article 75c n'est qu'une version modifiée du 16A et il est tout à fait inacceptable. En 1968, après un long débat, le gouvernement a retiré l'article 16A. L'opinion publique a révélé en décembre dernier que le 16A n'était pas acceptable. Pourquoi une version mise à jour mais aussi vicieuse et aussi inacceptable serait-elle acceptée maintenant? Pourquoi le gouvernement insiste-t-il sur 75c? C'est ce que j'aimerais savoir. J'ai suivi certains discours brillants des deux côtés de la Chambre mais personne ne semble pouvoir me dire pourquoi c'est nécessaire. Avons-nous de ce côté-ci fait preuve de manque de sérieux? Avons-nous refusé de collaborer? N'avons-nous pas été raisonnables? Pourquoi 75c est-il nécessaire?

En fait, toutes les mesures que le gouvernement voulait faire étudier l'ont été et il ne reste rien au *Feuilleton* sauf ce bouquet de règlements. A quoi sert la règle 75c? On a dit qu'elle s'imposait pour faire adopter les mesures législatives. De quelles mesures législatives parlons-nous? Le gouvernement parle-t-il de l'aide aux vieillards pensionnés que la vie chère écrase? Le gouvernement va-t-il présenter une pareille mesure pour remédier à ce problème? Parle-t-il des retraités que la vie chère et l'inflation écrasent aussi? Est-ce de ces mesures que parle le gouvernement? Parle-t-il des mesures de secours destinées aux cultivateurs pour remédier au problème du blé? Est-ce de cela qu'il parle? Est-ce de la situation pénible de nos indigènes? Est-ce de ce genre de mesure qu'il veut parler? Le gouvernement veut peut-être présenter des mesures qui établiront une excellente politique pétrolière pour notre continent. Peut-être—et c'est mon dada—le gouvernement va-t-il créer un ministère du logement et de l'aménagement urbain. Quelle innovation sen-

sationnelle ce serait. Lorsque le gouvernement parle de mesures législatives, s'agit-il de ces mesures-là?

Le gouvernement parle-t-il du logement? Ou encore de l'inflation et de la vie chère? Si ce sont ses sujets de préoccupation, il n'a pas besoin de la règle 75c car notre collaboration lui est assurée.

**Des voix:** Bravo!

**M. Alexander:** Le gouvernement n'en a pas besoin. Je viens de lui tracer une besogne suffisante pour le tenir occupé pendant deux ans et demi. Il n'a pas besoin de la règle 75c et le gouvernement actuel a prouvé de façon lamentable...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois interrompre le député car son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**Une voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Le temps de parole du député est expiré.

**M. John Burton (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander) de son intervention remarquable. C'est avec beaucoup d'éloquence qu'il a tenté de persuader quelques-uns de nos vis-à-vis de changer d'attitude, de modifier leurs concepts et de se repentir avant qu'il ne soit trop tard. Tout le long du discours du député d'Hamilton-Ouest, j'avais l'impression d'entendre cet adage: l'es-pérance reste toujours vivace. Si nos vis-à-vis restent insensibles aux appels éloquents du député et ne peuvent faire mieux que les remarques qu'ils ont lancées durant son discours, je crains bien que sa confiance et la mienne en la nature humaine ne soient quelque peu ébranlées.

Le débat actuel nous offre un spectacle renversant. Arrivé à la Chambre en 1968, je suis député depuis un peu plus d'un an. Il y a environ dix mois que s'est ouverte la session en cours, et nous sommes déjà témoins d'un deuxième grand débat sur le Règlement de la Chambre. J'ai remarqué, non sans intérêt, que les changements au Règlement proposés avant Noël, et qui comprenaient l'article 16A du Règlement, comportant bon nombre de modifications, était généralement acceptés de part et d'autre à la Chambre. Il a duré neuf jours. Celui-ci dure déjà depuis six jours. Il en comptera neuf également lorsqu'il se termi-